



FFvolley

LA COMMISSION CENTRALE DES EDUCATEURS ET DE L'EMPLOI

Jean-François MOLEY – Président

Destinataires :

Mesdames et Messieurs les Présidentes et Présidents des clubs CFC.

Mjf/PI – Réf : CCEE – DTN n° 20em0680

Choisy le Roi, le 03 juin 2020

Affaire suivie par Jean-François MOLEY
Tél : 01.58.42.22.25 (secrétariat CCEE Laurence)
E. Mail : secretariat.formation@ffvb.org

Objet : Demande de Conformité Entraîneur (DCE) pour la saison 2020/2021 (CFC).

Mesdames, Messieurs les Présidents,

Comme chaque année, vous trouverez ci-dessous les éléments pour la Demande de Conformité des Entraîneurs de votre équipe de CFCP.

Entraîneur Principal CFC

L'entraîneur du CFCP doit être titulaire :

- du DE JEPS Volley-Ball.
- **et** du diplôme fédéral **DEE1 VB** (ou ex DECFCP ou DEPVB).
- En cas de non possession des diplômes requis, et après accord de la DTN et CCEE, il est possible d'obtenir une autorisation provisoire pour entraîner un CFCP en demandant un plan de formation pour l'obtention du diplôme fédéral DEE1 VB, **à condition d'avoir a minima l'étape 1 du DEE1 VB et le DE JEPS VB (le plan de formation ne pourra pas excéder deux saisons sportives)**.
- Il doit également être à jour de la **Formation Continue Professionnelle (FCP)** qui se déroule chaque année.

Entraîneur adjoint CFCP

- Jusqu'à 8 stagiaires, pas d'obligation d'avoir un entraîneur adjoint.
- Au-delà de 8, obligation d'avoir un entraîneur adjoint. Dans ce cas, les qualifications requises sont :
 - ↳ DE JEPS Volley-Ball.
 - ↳ **Et** Diplôme National d'Entraîneur 1 VB **DNE1 VB** (ou ex BEF2).

Tous les autres cas doivent être traités individuellement, dans les meilleurs délais, en collaboration avec le Service Formation de la DTN, la CCEE.

.../...



FFvolley

.../...

Demande de Conformité Entraîneur 2020/2021

Vous trouverez, ci-après, la procédure à suivre pour l'enregistrement de vos entraîneurs pour la saison 2020/2021.

Chaque entraîneur(e), principal(e) ou adjoint(e) doit recevoir en effet, comme avant chaque saison, une « Conformité Entraîneur » délivrée par la Commission Centrale des Educateurs et de l'Emploi (CCEE).

Le formulaire de « Demande de Conformité Entraîneur » pour la prochaine saison (*ci-joint*) doit être envoyé avant les dates suivantes :

- le **15 juillet 2020** pour votre **entraîneur principal**.
- le **15 juillet 2020**, également, pour votre **entraîneur adjoint**.

Fichier Central des Entraîneurs et Nouveaux Diplômes

La CCEE vous informe que vous pouvez imprimer, en format A4 ou carte de visite, les diplômes directement depuis l'accès personnel dans l'Espace Entraîneur.

Déclarez votre activité et obtenez la carte professionnelle sur **<https://eaps.sports.gouv.fr>**. Après vérification de votre honorabilité, vous recevrez votre nouvelle carte professionnelle, format carte bancaire (*votre espace personnel EAPS est dédié à votre déclaration en tant qu'éducateur sportif. Il vous permet d'accéder à votre dossier et de procéder aux déclarations liées à votre activité*).

Soyez certain que l'action première de la CCEE est de vous accompagner (*clubs et entraîneurs*) et de vous aider à améliorer le développement qualitatif de notre sport. Vous pouvez être persuadés que nous ne relâcherons pas nos efforts à l'avenir pour continuer de structurer, développer les compétences des entraîneurs et encadrants tout en gardant notre ligne de conduite dans le respect des valeurs qui sont les nôtres, transparence, équité et communication.

Les membres de la CCEE, et moi-même, vous souhaitons une excellente saison sportive 2020-2021.

CCEEment vôtre.

Pour l'Equipe de la CCEE.

Jean-François MOLEY